

Messieurs les procureurs généraux,  
Monsieur le président du conseil d'administration de l'ENAP, cher  
Président Launay,  
Monsieur le directeur de l'ENAP, cher Sébastien,  
Mesdames et messieurs, professionnels de la justice et chercheurs  
français et européens,  
Mesdames et messieurs les personnels de l'école,  
Mesdames et messieurs,

Je suis à la fois particulièrement honoré et très heureux d'ouvrir ce séminaire organisé dans le cadre de La présidence française du Conseil de l'Union européenne ; présidence qui s'achèvera à la fin du mois dans quelques jours.

Très heureux d'abord parce qu'il s'agit toujours pour moi d'un plaisir non dissimulé que de revenir sur les bancs de cette école que j'ai pratiquée à deux reprises et dont je peux témoigner de la grande qualité des enseignements qui y sont dispensés, des projets qui y sont menés ainsi que l'investissement très fort des équipes pédagogiques et des formateurs qui y exercent au quotidien, j'ai pu encore le constater hier, et dont un certain nombre sont présents ce matin parmi nous.

Très honoré ensuite parce qu'il s'agit d'un évènement important de la PFUE qui est un moment à la fois éphémère et stratégique ; l'occasion d'évoquer des sujets qui nous concernent tous en tant que citoyens européens dans une Europe fidèle à son modèle : un

modèle de liberté démocratique et de solidarité, de production économique mais aussi, et c'est essentiel, de protection.

La présidence française porte en effet les valeurs de tolérance, fondement de la construction européenne, en mettant l'accent sur la lutte contre la haine et toutes les formes de discrimination et de violence.

Et bien sûr Le ministère de la Justice et plus spécifiquement l'administration pénitentiaire s'inscrivent naturellement dans cet objectif de protection qui passe par le partage de nos expériences, de nos bonnes pratiques et tout particulièrement par la formation des agents.

Dans ce cadre, les écoles de ce ministère :

- L'école nationale de la magistrature à Bordeaux et à Paris,
- L'Ecole nationale des greffes à Dijon
- L'Ecole nationale de la protection judiciaire de la jeunesse et administration pénitentiaire à Roubaix
- L'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire ici à Agen,
- 

sont des organes clés de cette stratégie en contribuant pleinement au renforcement du dialogue européen.

Je parle de protection et parmi les nombreux fléaux auxquels il est nécessaire d'apporter une réponse il y a celui des violences faites aux femmes qui sont encore beaucoup trop nombreuses. Le Conseil

de l'Europe a déjà tenté d'apporter une réponse grâce à la très ambitieuse Convention d'Istanbul signée en mai 2011 et destinée à lutter contre cette violence faites aux femmes.

Néanmoins, cela n'est pas suffisant. Aujourd'hui, **une femme sur trois de plus de 15 ans** a déjà été victime de violences physiques et, ou sexuelles au sein de l'Union Européenne. **Plus de la moitié des femmes** ont été victimes de harcèlement sexuel, **une femme sur vingt a déjà été violée. 7 femmes** sont tuées chaque jour. Face à ces chiffres accablant<sup>1</sup> , nous devons continuer à agir, renforcer notre réponse, protéger davantage.

Depuis le Grenelle en 2019, la lutte contre les violences conjugales est une priorité en France. L'administration pénitentiaire et notamment les personnels d'insertion et de probation, qui assurent le suivi des auteurs a un rôle fondamental à jouer.

Le bracelet anti-rapprochement, le BAR en est le parfait exemple. Créé par la loi du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille, il est inspiré de l'expérience de nos amis espagnols et est aujourd'hui, avec plus de 700 BAR actifs, un des outils à la disposition de la justice française pour mieux assurer la protection des victimes de violences conjugales, outil géré et notamment posé par l'administration pénitentiaire.

---

<sup>1</sup> European Union: European Agency for Fundamental Rights, Violence against women: an EU-wide survey, 2014, ISBN 978-92-9239-342-7, available at: <https://www.refworld.org/docid/5316ef6a4.html>

Un autre outil que je souhaite évoquer est celui du celui du contrôle judiciaire avec placement probatoire dont l'expérimentation vient d'être étendue par le ministère de la justice il y a quelques mois. 165 places sont désormais disponibles au plan national. Il s'agit d'un dispositif innovant de prise en charge des auteurs de violences conjugales qui favorise une prise en charge pluridisciplinaire, globale et très étayante de l'auteur sur le modèle du placement extérieur mais dès la commission des faits, en présentiel, en permettant un continuum de prise en charge.

Au-delà de ces dispositifs, nous pouvons aujourd'hui aller plus loin. La justice restaurative est l'une des réponses possibles et envisagées par certains de nos États. En mettant en lien les victimes et les auteurs de violence, elle peut, dans certaines hypothèses apporter une réponse à leur traumatisme et permettre une prise de conscience pour l'auteur.

Cette justice restaurative a déjà fait ses preuves au sein de certains États de l'Union Européenne comme en Espagne ou en Irlande. Toutefois les inter-relations victime / infracteur s'inscrivent très souvent dans une situation complexe qui nécessite de la prudence et qui mérite davantage d'éclairage.

Une disparité est par ailleurs observée au sein des pays de l'Union Européenne dans le recours aux pratiques de la justice restaurative.

Si les différences de nos États font la force et la richesse de l'Union, nous devons essayer de réfléchir ensemble à ces problématiques. Comment répondre à ces défis ? Quels bénéfices offre la justice restaurative ? Inversement, quels sont les obstacles et les résistances ?

C'est toute l'ambition de ce séminaire : le partage d'expérience et la mise en lumière des bonnes pratiques au sein de l'union européenne.

Je me réjouis par ailleurs que ces travaux aient lieu dans les murs de l'ENAP, cette école qui soutient pleinement la recherche.

Vous êtes une centaine à être réunis aujourd'hui autour de cet enjeu qui nous concerne toutes et tous, je vous remercie pour votre mobilisation et vous souhaite une journée riche en échanges afin de mutualiser vos connaissances et vos expériences et d'en tirer le meilleur car les enjeux sont très forts.

Je vous remercie.